

CONCOURS # 4. PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA RECHERCHE ET À LA CRÉATION (PAFARC) : CONSOLIDATION DU STATUT DE CHERCHEUR OU DE CHERCHEUR-CRÉATEUR

Ce concours est lié à la poursuite des activités de recherche ou de recherche-crédation des professeures et professeurs de la Faculté.

DESCRIPTION DU PROGRAMME

1. Objectifs

- Assurer la poursuite d'activités de recherche ou de recherche-crédation permettant de consolider le statut de chercheur ou de chercheur-crédateur sur le plan national et international et de se positionner avantageusement pour l'obtention de financement externe de recherche (écriture d'un article, traduction, transfert de connaissances, outil de recherche et de création, etc.);
ou
- Développer un projet pour déposer une demande de subvention auprès d'un organisme externe;
ou
- Octroyer un financement de « passage », c'est-à-dire, un montant qui permettra de maintenir ou de compléter certaines activités de recherche et de recherche-crédation lorsqu'une subvention de recherche est terminée, ou sur le point de l'être, et qu'aucune autre n'a été encore obtenue.

2. Conditions d'admissibilité

La ou le responsable doit :

- Occuper un poste de professeure ou professeur régulier à la Faculté de communication au moment du dépôt de la demande;
- Avoir été embauché depuis plus de 6 ans au moment du dépôt de la demande.

3. Critères d'évaluation

- Pertinence des activités de recherche ou de recherche-crédation proposées pour la consolidation du statut de chercheur (chercheur principal, premier auteur, etc.);
- Qualité du projet de recherche ou de recherche-crédation;
- Effet de levier des activités de recherche et de recherche-crédation pour la consolidation du statut de chercheur ou chercheur-crédateur sur le plan national ou international;
- Implication des étudiantes et étudiants dans les activités de recherche;
- Implication de cochercheurs de la Faculté peut être un atout.

4. Valeur et durée

Le montant maximal accordé est de 5 000 \$.

La subvention couvre une période maximale de 12 mois. Un bilan de l'utilisation des fonds devra être soumis à l'issue de la période.

Le cas échéant, des démarches auprès du Comité institutionnel d'éthique de la recherche avec des êtres humains (CIER) devront être entreprises dès confirmation de l'octroi.

DÉPENSES ADMISSIBLES

- Rémunération d'étudiantes et d'étudiants de recherche (l'embauche d'étudiantes et étudiants est à privilégier);
- Matériel et fournitures de recherche;
- Frais de traduction;
- Frais de production, d'édition ou de reprographie;
- Frais de déplacement et de séjour;
- Outils liés à la recherche et à des activités connexes.

Aucun dégrèvement n'est accordé dans le cadre de ce programme.

PRÉSENTATION DES DEMANDES

Le dossier comprend :

1. Formulaire de demande de PAFARC concours #4 complété;
2. Curriculum vitae. Veuillez utiliser le CV commun canadien (de type FRQSC, IRSC, CRSH) ou le CV CRSH.

Le dossier complet doit être acheminé électroniquement à : field.ann-marie@uqam.ca

Le Comité facultaire de la recherche et de la création est responsable de l'évaluation des demandes.

Dépôt du dossier: au plus tard le **15 février**.¹

RENSEIGNEMENTS

Marc Ménard [menard.marc@uqam.ca]
Vice-doyen à la recherche et à la création
Faculté de communication

Ann-Marie Field [field.ann-marie@uqam.ca]
Conseillère à la recherche
Faculté de communication

¹ Remarque : si la date limite correspond à un jour de fin de semaine ou à un jour férié au Québec, les dossiers seront acceptés le jour ouvrable suivant.